

3.4 Panne de radiocommunications.

En cas de panne de radiocommunications à l'arrivée, les aéronefs en régime VFR appliqueront la procédure suivante en assurant la plus grande vigilance visuelle :

- Entrer dans la CTR à 1000 FT/QNH
- Suivre les mêmes cheminements N1, E2 et E1 sans survoler la ville
- Se présenter face à la Tour de Contrôle et effectuer un vol circulaire à 500 FT en attendant les signaux optiques
- Choisir le sens d'atterrissage en fonction des indications de la manche à air.

IV - PROCÉDURES DE DÉPART

4.1 Sortie de la zone de contrôle.

Suivre les mêmes cheminements qu'à l'arrivée.

4.2 Panne de radiocommunication

- Avant le décollage : ne pas décoller.
- Après le décollage : faire demi-tour pour atterrir suivant la procédure de panne à l'arrivée.

En cas de raisons impérieuses, poursuivre le vol en se conformant au plan de vol déposé.